



Déclaration liminaire et compte rendu

Groupe de travail

Contrôle fiscal du 21 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

Ce groupe de travail est le premier de ceux prévus sur le contrôle fiscal.

Dores et déjà, nous vous demandons le calendrier des autres réunions. Pour mémoire, nous renvoyons à notre déclaration liminaire au CTR du 9 septembre dernier, dans laquelle nous demandons l'inscription des points suivants :

- ✓ la relation de confiance,
- ✓ la programmation de la recherche et l'animation du CF,
- ✓ les objectifs et leur comptabilisation,
- ✓ les frais de déplacements et le barème kilométriques,
- ✓ les appels de candidatures (ex STDR ou encadrement de brigades),
- ✓ les aménagements immobiliers, les outils informatiques et la documentation.

Nous souhaitons repartir aujourd'hui avec des dates pour chacun de ces points.

STDR

Nous vous remettons le tract commun des sections CGT de Paris et de la DNVSF au sujet du STDR et du PRS de Paris Sud-Ouest, ainsi que le compte-rendu de la visite du ministre M.Sapin au STDR.

Vous aurez compris que nous sommes demandeurs d'un débat sur le sujet, comme sur les appels de candidatures pour renforcer ce service.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sur les frais de déplacements, indépendamment d'un groupe de travail spécifique, nous vous signalons que les directions locales ont les plus grandes difficultés à assurer les remboursements de frais. Ces charges transférées de la DG (qui versait les IFDD) vers les directions, sans revalorisation correspondante de l'enveloppe budgétaire de celles-ci, rend impossible la tenue du budget sur l'année entière. Cela incite les directions à multiplier les embûches pour ne pas rembourser.

Ceci sans parler de la rigidité de Chorus FDD, dont nous revendiquons toujours l'abandon et a minima un ordre de mission permanent pour tous les agents, dont la mission est itinérante.

Quant à la Dircofi Ile de France, la question des remboursements, déjà ancienne, n'est toujours pas réglée, malgré votre engagement.

Des solutions, acceptées à la DVNI, sont encore refusées à la Dircofi !

Pour les frais de restauration en intervention (invitation de partenaires, repas pris dans un restaurant sur lequel on commence une enquête, restauration impossible en droit d'enquête eu égard aux délais très courts de pause et à l'éloignement des cantines du ministère, voire même en raison des horaires mêmes de pauses, prises en fonction des habitudes du contribuable, etc). Et ceci même sur la résidence administrative ou familiale.

Nous revendiquons une ACF spécifique «restauration» ou pour «autres sujétions particulières».

Enfin, la disparition des IFDD trimestrielles pour les BII de la DNEF a amené les agents à déposer, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales, un préavis de grève pour le 5 novembre prochain.

En effet, cette prime, à l'origine destinée à compenser les horaires atypiques, a été tour à tour transformée en «extraits cadastraux», puis, lors de la sécurisation des primes, en IFDD trimestrielles, qui viennent elles-mêmes de disparaître, remplacées par des remboursements de frais ! Une prime,



Montreuil, le 4 octobre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr

• dgfiip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

historiquement destinée à compenser des sujétions particulières et transformée du fait même de la DG, est donc retirée sans autre forme de procès. Les contrôleurs perdent 580 euros/an, les inspecteurs 820 et les IP 1600 !

Nous exigeons qu'une prime, dont nous vous laissons le choix de l'appellation, vienne compenser cette perte, qu'il s'agisse d'heures supplémentaires ou d'autre chose.

Enfin, et même si c'est une problématique différente et de moindre mesure, les agents des BCR percevaient également des IFDD trimestrielles et ne doivent pas être oubliés.

Encore en matière de moyens, nous venons d'apprendre que les agents en poste depuis un an ou deux ne bénéficieraient pas de l'ACF transposition au motif que, sur l'ensemble des neuf premières années de leur carrière, ils seraient gagnants avec la fusion des régimes indemnitaires, qui allonge la durée de versement de la prime contrôle fiscal ! L'ACF transposition, calculée annuellement pour tous, le seraient sur une période de neuf ans pour eux ? Et quid des agents quittant le contrôle fiscal avant ces neuf ans ?

Nous revendiquons le calcul de la perte sur l'année et non sur un bout de la carrière, ce qui n'a aucun sens et réserve un traitement distinct et injuste à de jeunes agents !

Vous voudriez dégoûter les agents du contrôle fiscal que vous ne vous y prendriez pas autrement !

MOYENS DE LA RECHERCHE

S'agissant de l'ordre du jour de ce groupe de travail, nous constatons que les fiches que vous nous présentez concernent essentiellement les effectifs dédiés à la recherche et plus spécifiquement ceux des BCR.

Sur ces effectifs justement, le compte n'y est pas : vous indiquez 107 BCR, là où le tableau que vous nous proposez en recense dans 100 départements, dont 5 à Paris, ce qui nous donne 104 BCR.

De plus, les effectifs semblent prendre en compte les agents des BCR détachés en GIR, ce qui fausse quelque peu la donne !

Enfin, même avec ces désaccords de chiffrage, le recensement des effectifs plaide clairement pour des créations d'emplois en recherche, que ce soit en BCR, en BEP ou BRAT, ou à la DNEF. En effet, la fraude est de plus en plus complexe et sort souvent des limites des départements.

Pour nous, la recherche fait partie intégrante du contrôle fiscal sous ses TROIS aspects, dissuasif, répressif et budgétaire.

Son objet essentiel est de lutter contre la fraude fiscale ; sa mission ne saurait se résumer à la seule programmation. C'est avant tout la connaissance de mécanismes de fraude et de circuits frauduleux. Et cette activité n'est guère compatible avec un système statistique ayant pour seule finalité le rendement immédiat, sans mesurer les fraudes évitées, comme par exemple la détection d'un circuit carouseliste ou d'un logiciel permissif.

Pour la CGT, l'activité administrative ne saurait se résumer en bûchettes.

On voit les conséquences qu'ont pu avoir les objectifs statistiques lorsque la DNEF et les BCR travaillaient sur un même dossier. Les deux directions voulant comptabiliser les résultats de l'enquête, bien des mutualisations et relations de confiance ont été rompues.

PILOTAGE DE LA RECHERCHE

Quant au pilotage de la recherche, il doit être maintenu aux niveaux local et national.

Vous devez également nous dire ce que vous considérez comme étant du domaine du pilotage.

En effet, concernant la DNEF, nous retenons de vos documents que cela se résumerait à des actions de formation. L'exemple d'une « journée d'étude pour présenter les bases de données dont dispose la DNEF et l'apport de l'Infocentre-EDEN dans les enquêtes » nous laisse dubitatifs quant à sa pertinence. Nous y voyons encore moins du pilotage.

Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur l'expérimentation du pilotage par la Dircofi RAB des BCR de son interrégion.

Nous y descendons moins un pilotage fonctionnel qu'une normalisation et une réduction des moyens.

En quoi le pilotage au niveau de la DIRCOFI permettrait-il de progresser dans la détection de la fraude et la réactivité des services ? En quoi cela apporterait-il un soutien technique et permettrait-il de rompre l'isolement et de mutualiser ?

Nous craignons que l'éloignement du terrain ne soit au contraire contre productif. Séparer les interloteurs jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres serait un gage d'efficacité en terme de fonctionnement ? Ce n'est pas ce qui se passe dans la sphère informatique depuis la constitution des DISI qui est de nature à nous convaincre.

En outre, le pilotage des BCR par la Dircofi et le rattachement administratif à la DDFIP nous semblent inefficaces et porteurs de risques psycho-sociaux.

La BCR est avant tout une structure de terrain, ayant la connaissance de son tissu fiscal spécifique et des interlocuteurs administratifs. Elle remplit un rôle d'interface avec les services et partenaires extérieurs de la DGFIP. L'ancrage départemental est donc une nécessité.

Les BCR ont besoin de réunions métiers, non réservées aux seuls référents recherche et chefs de brigade. Ce, d'autant plus que derniers sont occupés à des tâches administratives de plus en plus lourdes (statistiques, traçabilité, contrôle interne, ...).

Au passage, la traçabilité semble plus systématique que jamais, ce qui est chronophage pour les chefs, mais aussi pour les agents et ne nous semble pas correspondre à l'esprit des textes : des contrôles, oui, de la suspicion et du flicage permanent, non !

RÔLE DE LA DNEF

Ce qui vaut pour un tissu fiscal départemental ou infra départemental ne vaut pas systématiquement et nécessairement pour toute la France. L'échelon national au niveau de la DNEF aurait dû lui, être développé pour contrer les mécanismes nationaux et internationaux.

Le rôle de documentation de la DNEF, malheureusement abandonné depuis plus d'une dizaine d'années, serait d'un grand bénéfice pour le pilotage, en permettant la mutualisation, l'appréhension rapide des différentes activités professionnelles, des pratiques commerciales, économiques et comptables. L'harmonisation nationale est nécessaire et indispensable.

A l'heure de la recherche de simplifications, l'accès à une documentation regroupée sur un seul site Intranet serait plus que logique !

Cela serait plus utile aux jeunes vérificateurs que Rialto investigations...

Enfin, vous parlez d'Alpage recherche mais quid d'Ariane ? Quelle articulation prévoyez-vous entre les deux applications ?

CONCLUSION

La présentation des services de recherche sous l'angle quasi exclusif des effectifs nous incite à considérer que seules les économies d'échelle sont recherchées. Votre insistance sur la stabilité des effectifs sur les trois dernières années permet de comprendre que des restructurations sont programmées pour générer des gains en emplois.

Vous comprendrez que telle n'est pas notre conception...

Au contraire, il faut réinjecter des effectifs dans toutes les structures de recherche.

COMPTE RENDU

Sur demande de l'ensemble des organisations syndicales, plusieurs groupes de travail devraient se tenir dans les mois à venir avec la DG. Ce cycle sera conclu par un CTR.

Après lecture des déclarations liminaires syndicales, M. Sivieude s'est posé plusieurs questions :

- 1• A partir de l'organisation de la DGFIP, avons-nous les bons outils juridiques et informatiques pour lutter efficacement contre la fraude fiscale, priorité du gouvernement et de la DG ? Selon lui, des progrès ont indiscutablement été réalisés ces dernières années.
- 2• Notre organisation est-elle pertinente ? Il a le sentiment qu'en terme de strates et de métiers (recherche, gestion, contrôle, voire recouvrement), elle est parfois trop cloisonnée, ce qui nuit à notre efficacité et profite aux fraudeurs. Il donne l'exemple des logiciels permissifs, contre lesquels une BCR ne peut pas lutter seule, même si elle peut les détecter.

Sa conclusion est que nous avons intérêt à une programmation coordonnée.

- 3• Le nombre de contrôles est-il le point important ? Le quantitatif n'est pas à négliger.

Selon M. Sivieude, la programmation conduit à environ 25% de contrôles sur place blancs («AFR») et le data-mining ne peut pas régler ce problème.

Il explique également que le contrôle fiscal est parfois ressenti par certaines entreprises de façon négative.

Il ne croit pas beaucoup au volet dissuasif du contrôle fiscal, car il pourrait avoir des effets pervers " quand on va dans une entreprise, qu'on perd du temps et qu'on lui en fait perdre, je ne suis pas certain qu'on la dissuade de quoi que ce soit " sic.

Le débat sur les aviseurs est relancé ; un projet de texte sur leur rémunération est à l'étude, soutenu par CF.

La CGT a rappelé que nous avons tous, agents comme syndicats, été suffisamment échaudés ces dernières années par la non exemplarité des ministres et autres députés pour croire sur parole à l'engagement du gouvernement et de la DGFIP dans la lutte contre la fraude fiscale .Ce n'est pas la diminution continue des moyens de la DGFIP qui peut nous convaincre (manque de reconnaissance, non remboursement des frais engagés, entre autres en Dircofi, suppression des IFDD trimestrielles des BII de la DNEF, ...).

Une mesure peut être prise rapidement, à savoir l'attribution d'un ordre de mission permanent pour tous les agents itinérants, et cela sans aucune conséquence budgétaire.

Quant au pilotage, le rôle attribué à la DNEF dans la démarche stratégique a disparu.

Or, le pilotage ne consiste pas qu'en un rôle d'expertise, mais plutôt d'échange d'informations, de détection de circuits frauduleux ou de schémas de fraude par les BCR vers le pilote et du pilote vers les directions locales, ainsi que la recherche collective du moyen le plus efficace de juguler cette fraude.

Nous avons donné l'exemple du bonus écologique, que des BCR ont récemment découvert par leur maillage. Elles se sont interrogées sur la possibilité d'une démarche d'ensemble et ont fait remonter leurs informations à la DNEF parce qu'elles ont eu ce réflexe, bien que l'organisation actuelle de la DGFIP ne le leur demandait pas.

Si le rôle de pilote était défini, ce serait plus systématique et donc plus efficace.

Débat sur l'expérimentation de pilotage des BCR par la Dircofi RAB :

Mme Cau, DRFiP de la Dircofi RAB a expliqué que l'objectif de cette expérimentation est de prolonger ce qui existe. Les DIRCOFI seraient mieux placées au niveau régional, car elles auraient la capacité de recenser rapidement les fraudes des BCR, avec l'aide de la DNEF sur la méthodologie.

La DIRCOFI aurait un rôle d'animation et de soutien, à travers des réunions, y compris téléphonées ou par vidéo-conférence.

Le référent fraude, qui répond aux questions et donne des méthodes, aurait déjà apporté une évolution très sensible dans les directions.

Les BCR auraient besoin d'être confortées dans leur analyse et par des méthodes.

Mme Cau pense également que des actions de formation sont nécessaires en direction des agents de BCR.

Pour la CGT, il nous semble que ce pilotage est une sorte de DNEF régionalisée.

La régionalisation du contrôle fiscal nous fait penser à un accompagnement du redécoupage régional politique afin de préparer l'autonomie fiscale des régions et l'éclatement de la DGFIP.

Nous avons demandé le nombre de programmations rédigées sur les axes déjà expérimentés, car, selon plusieurs témoignages, ils semblent décevants.

La quantité de travail produite nous paraît importante pour un résultat insuffisant, preuve que les listes établies suite à la fixation des axes afin de cibler les entreprises sur lesquelles enquêter ne sont pas satisfaisantes.

De plus, des axes communs sont difficiles à trouver sur la région parisienne, car les activités sont très disparates.

Mme Cau a expliqué que les BCR devraient travailler sur 3 axes DNEF et 2 axes fixés conjointement avec la DIRCOFI et que leurs objectifs en 3909 DIRCOFI ne seraient pas modifiés.

L'avantage du pilotage par la DIRCOFI serait l'intégration des résultats de ses vérifications.

Quant aux listes d'entreprises ciblées, la DNEF devra les travailler, les enrichir et proposer une méthodologie, laissant le choix aux BCR sur les dossiers qu'elles décideront d'engager au final.

Selon M. Sivieude, la question de l'écartèlement des agents de BCR entre deux chefs ne se pose pas, car les BCR travailleront toujours pour alimenter le contrôle fiscal de leur direction. Les DIRCOFI ne serviront qu'à bien les orienter.

La CGT a fait état de son inquiétude sur les moyens humains et le full internet bloqué pendant 5 ans, ainsi que la piètre qualité des ordinateurs portables, beaucoup trop âgés.

Nous sommes également intervenus sur le rôle des Divisions de contrôle fiscal des directions locales, qui supervisaient d'ordinaire les opérations. Que deviendront-elles ? Ne serviront-elles qu'à tenir les statistiques ?

De plus, la réactivité est plus facile sur un plus petit territoire, donc local, que régional.

La réponse a été que les Divisions de CF ne conserveront pas leurs attributions actuelles.

Enfin, nous considérons toujours que la DNEF est un échelon insuffisamment utilisé dans la recherche. Nous revendiquons le retour à l'élaboration de documentation et pensons que cette direction devrait centraliser les informations provenant des BCR.

En conclusion, M. Sivieude a proposé un bilan d'ici environ un an de cette expérimentation en DIRCOFI RAB.

Questions diverses

Orne

Nous avons cité le département de l'Orne, sorti des clous et du cadre du dialogue social, puisque les directeurs ont décidé de fusionner 2 brigades (5 agents de BDV + 5 de Dircofi) en une seule, relevant de la Dircofi, ceci sans passer par le Comité technique de réseau, pourtant obligatoire pour restructurer les services et gérer les emplois !

Nous avons déploré la situation faite à nombre de BDV, sans chefs du fait des vacances d'emplois, subissant des regroupements, des gels ou suppressions d'emplois.

➤ Test Dircofi Sud Ouest

M. Bonnel, directeur de la Dircofi sud-ouest, nous a informés du lancement à venir d'un test visant à ouvrir la possibilité aux vérificateurs de faire un CSP et donc une 2120 pour régulariser les motivations des 3909 demandant une certaine technicité. L'idée est de donner des marges d'appréciation pour traiter au meilleur niveau possible une 3909.

Selon lui, les vérificateurs engageraient régulièrement des VG en se disant qu'ils auraient tout aussi bien pu faire le travail du bureau.

L'intérêt de cette réflexion serait d'organiser cette possibilité, et donc de la traiter en transparence de tous les intervenants, de valoriser ces affaires dans Alpage, de les comptabiliser et de les suivre.

Pour lui, cela ne signifie pas la transformation du CFE.

Certains de ces CSP pourraient d'ailleurs amener finalement une vraie VG.

Quant à la quantification de ces dossiers, elles reste à voir, ainsi que les décharges de VG.

Les exemples qu'il donne : sont les ESFP engagés pour taxer des plus-values, en cas d'absence de VG, les dossiers techniques et sensibles réglables du bureau, les CSP lourds, tels les revenus fonciers à enjeux, ceux avec enquête judiciaire ne nécessitant pas d'ESFP, les 3909 faisant suite aux axes.

La CGT a exprimé très fermement son mécontentement d'une telle annonce, sans document préparatoire, à l'occasion d'un groupe de travail recherche.

Nous jugeons ce test extrêmement dangereux et faisons le lien avec le Plan contrôle citoyen.

Malgré les dénégations de MM . Bonnel et Sivieude, nous y voyons un coup porté au chiffre jusque là préservé de 50 000 vérifications par an.

Pour nous, le contrôle sur place fait partie de notre mission de dissuasion et nous comprenons mieux les propos introductifs de M. Sivieude qui, lui, ne croit pas en ce rôle...

Ce test fera l'objet d'un dialogue social local et une fiche sera présentée au groupe de travail prévu en janvier 2015.

➤ Rialto investigations

On se souvient que, suite à la forte opposition des agents et chefs de brigades de vérifications, le module Rialto investigations avait fait l'objet d'une étude ergonomique dont les conclusions avaient été assez sévères pour la DG.

Le module, dont nous demandons toujours le retrait pur et simple, est en cours de réécriture pour suivre les recommandations des ergonomes, mais cette réécriture ne sera pas totale en raison des sommes déjà engagées.

L'organisation se ferait désormais en 2 blocs, un obligatoire (de mémorisation), se substituant aux différents fichiers existant déjà dans les Dircofi, et un facultatif, clairement identifié comme tel et non mélangé au bloc obligatoire, nommé "méthodologie".

La partie chronologie serait abandonnée. L'outil serait allégé, plus facile à remplir ; il comporterait moins de pages, (Qui, Pourquoi, Comment, Quoi).

La DG propose de passer à un nouveau menu : « non renseigné », « rectification », « régularisation », « absence de rectification », « non investigué » (l'absence de rectification regrouperait donc les anciens choix « pas d'anomalie apparente », « sans enjeu », « sans objet »)

L'accès au module ne se ferait plus que par la boussole et le menu, les onglets étant supprimés.

Une case cochée signifiait dans la 1ère mouture du module qu'un travail avait été effectué sur la page, sans identifier si celui-ci était fini ou non. La proposition est d'utiliser un système de case à moitié cochée, la coche complète signifiant que le travail est fini, la demie, signifiant qu'il est entamé, mais pas terminé.

Précision : c'est un outil de méthode, donc non communicable au contribuable.

Pour la CGT, les avancées semblent notables, mais nous avons demandé que le module soit testé avant généralisation à toutes les brigades...

